

## Le micro-crédit personnel

Le Centre Communal d'Action Sociale propose un micro-crédit personnel aux personnes qui souhaitent concrétiser un projet important pour leur avenir ou faire face à un imprévu... mais qui ne trouvent pas de prêt bancaire.



Le CCAS s'associe au Crédit municipal de Paris pour proposer un prêt de 300 € à 3000 € (jusqu'à 5000 € dans le cas d'accidents de la vie) afin de :

- Financer un projet : une formation professionnelle, le permis de conduire, couvrir les frais d'accès à un logement, acheter un équipement ménager indispensable...
- Faire face à un imprévu, un « coup dur » : régler des dépenses de santé, faire face à un divorce, couvrir des frais d'obsèques...

Le mini-prêt ne peut pas être accordé pour : combler des découverts, racheter des dettes, créer une entreprise ou payer des retards de loyer.

Le prêt est accordé pour une période de 6 à 36 mois (jusqu'à 60 mois pour des cas exceptionnels) avec des intérêts à 4 %, hors assurance facultative (TEG fixe).

## **Pour en bénéficier**

Si aucun dispositif d'aide sociale ne répond à votre besoin de financement pour votre projet, et si vous habitez Bessancourt, vous pouvez formuler une demande de micro-crédit personnel auprès du CCAS. Celui-ci vous indiquera les pièces à fournir. Pour favoriser les chances de réussite de votre projet, vous bénéficierez d'un accompagnement personnalisé de la part du CCAS durant toute la durée du prêt.

Documents

Document

[Le micro-crédit personnel](#)

Contact

### **CCAS**

Ouvert le mardi, jeudi, vendredi et samedi de 8h30 à 12h

Tél. 01 61 35 15 71

[elie.domergue@ville-bessancourt.fr](mailto:elie.domergue@ville-bessancourt.fr)